

Conseil consultatif de la
Société de gestion des déchets nucléaires

Procès-verbal de la réunion tenue le 25 juin 2003

Procès-verbal de la réunion du Conseil consultatif de la Société de gestion des déchets nucléaires tenue à Toronto (Ontario) le 25 juin 2003. La réunion a débuté à 12 h 30 et s'est terminée à 17 h.

Sont présents

Conseil consultatif :

| | |
|------------------------------|-----------|
| M. David Crombie | Président |
| M. David Cameron | Membre |
| M ^{me} Helen Cooper | Membre |
| M. Gordon Cressy | Membre |
| M. Fred Gilbert | Membre |
| M. Derek Lister | Membre |
| M. Donald Obonsawin | Membre |

Est excusé

| | |
|-----------------|--------|
| M. Daniel Rozon | Membre |
|-----------------|--------|

Sont aussi présents

SGDN :

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| M ^{me} Elizabeth Dowdeswell | Présidente |
| M ^{me} Kathryn Shaver | Secrétaire générale |
| M. Anthony Hodge | Conseiller de la SGDN |

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion à 13 h et passe en revue l'ordre du jour avec les membres du Conseil.

2. Procès-verbal de la réunion précédente

Sur une proposition en bonne et due forme, appuyée et approuvée à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du Conseil tenue les 9 et 10 mai 2003, dont chaque membre a reçu un exemplaire, est approuvé tel quel.

3. Document de discussion de la SGDN : examen du plan préliminaire

La présidente présente la plan préliminaire du Document de discussion n° 1 qui avait été distribué aux membres du Conseil consultatif avant la tenue de cette réunion.

- Le plan a été modifié pour tenir compte des idées et des commentaires qui ont été soumis par le Conseil consultatif sur une version antérieure à sa réunion du mois de mai.
- Tout en indiquant que le plan continuera d'être peaufiné, la présidente souligne que la SGDN souhaite connaître l'opinion du Conseil consultatif sur l'orientation générale et les thèmes proposés pour le document.
- La SGDN vise à publier le Document de discussion n° 1 vers la fin de l'automne 2003.

Le président invite les membres du Conseil à examiner chaque section du plan et à faire part de leurs commentaires.

Sur la description du mandat de la SGDN :

- Le Conseil encourage la SGDN à indiquer clairement dans le document qu'elle vise à examiner tout un éventail de solutions de gestion. Il faut préciser dans le document que l'étude de la SGDN doit tenir compte – mais sans s'y limiter – des trois méthodes énoncées dans la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.
- Le Conseil juge également essentiel de bien préciser le mandat de la SGDN de façon à communiquer la portée précise de son étude et de ses recommandations :
 - La loi énonce l'objet de la SGDN, soit examiner différentes solutions pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.
 - La SGDN n'a pas pour mandat de formuler des avis sur la politique énergétique en général ni sur l'avenir de l'énergie nucléaire au Canada. La présidente assure le Conseil que la SGDN maintiendra une position rigoureusement neutre sur l'avenir de l'énergie nucléaire.
 - Il faut souligner dans le document que c'est le gouvernement fédéral qui détient le pouvoir de décision et qui prendra les décisions finales sur la gestion à long terme des déchets nucléaires, en tenant compte de l'avis de la SGDN.

- Dans la description de la démarche de la SGDN, le Conseil demande qu'il soit indiqué dans le document que le Conseil examine l'étude de la SGDN et fait part de ses observations au ministre des Ressources naturelles du Canada de façon tout à fait indépendante.

Sur le contexte de l'étude :

- On suggère de présenter les déchets de combustible nucléaire comme faisant partie des nombreux types de déchets que les Canadiens doivent gérer.
 - Les caractéristiques propres aux déchets et la façon dont il faut les gérer reflètent les caractéristiques propres à chaque groupe de déchets.
 - L'une des principales caractéristiques du combustible nucléaire irradié est la longue durée de la radioactivité. On pourrait mentionner d'autres éléments comme les craintes du public face aux activités nucléaires à cause d'incidents passés et de la question des armes nucléaires. Tous ces aspects ont une influence sur la perception du public.
- On devrait parler du contexte historique pour montrer que les expériences passées illustrent l'ampleur du défi. À cet égard, les membres du Conseil estiment qu'il serait important de faire référence à l'étude et aux conclusions de la Commission Seaborn pour établir le contexte historique de la gestion des déchets nucléaires.
- Après avoir décrit l'historique de l'élaboration de la politique sur le sujet, le document devrait mettre l'accent sur les défis qui se posent à l'étude de la SGDN aujourd'hui, tels que :
 - L'évolution des idées, des valeurs et des concepts de la société;
 - L'importance de définir une solution intègre sur les plans moral et éthique et qui soit acceptable par la société;
 - La nature à long terme des déchets à gérer et les implications considérables pour les prochaines générations des décisions qui seront prises.

Sur les éléments de l'étude

- Les membres du Conseil conviennent qu'il faut traiter dans le document des délais associés à la radioactivité. Il faut reconnaître de façon explicite que la durée du danger posé par le combustible nucléaire irradié est une question qui ne fait pas l'unanimité et pour laquelle il n'y a pas de certitude scientifique.
- Dans l'indication de l'étendue des paramètres dont il faut tenir compte dans le cadre d'analyse, on suggère de souligner de façon explicite dans le document :
 - l'intention d'intégrer dans l'étude le savoir traditionnel et les questions qui sont importantes pour les collectivités autochtones;
 - l'importance de traiter de la durabilité des structures sociales et des organismes dirigeants et de leur évolution possible sur une longue période de temps.

Sur la structure :

- La présidente demande aux membres du Conseil consultatif ce qu'ils pensent de l'utilisation d'exemples de « questions de discussion » pour favoriser la participation et promouvoir le dialogue et sur la pertinence d'inclure de telles questions dans le Document de discussion n° 1.
 - Les membres du Conseil jugent utile l'utilisation de questions de discussion.
 - Le Conseil est d'avis que l'utilisation de questions de discussion dans le document contribuerait à renforcer la nature interactive du dialogue prévu avec le public.
 - Ces questions aideraient la population à aborder un sujet qui autrement est considéré complexe.
 - On estime que des questions ou des enjeux posés pour orienter la discussion favoriseraient la réflexion et déclencheraient possiblement d'autres questions dans l'esprit du public. À cet égard, il serait important que la SGDN invite la population à lui faire part d'autres questions et enjeux qui sont importants pour elle.
- Le Conseil encourage la réalisation de courts résumés complémentaires du Document de discussion, de dépliants et d'autre matériel connexe qui seraient adaptés aux discussions publiques avec différentes communautés d'intérêt.
- Le Conseil consultatif est en faveur de la publication de la voie qu'entend suivre la SGDN dans son plan de travail jusqu'en novembre 2005. On suggère d'inclure dans le Document de discussion un schéma de la démarche adoptée pour l'étude afin de positionner l'invitation lancée au public par la SGDN et d'attirer l'attention des citoyens et citoyennes sur les différentes occasions qui leur sont offertes de s'exprimer et de participer.
- Le Conseil fait un certain nombre de suggestions pour le texte du document.

La présidente indique qu'elle informera le conseil d'administration à sa réunion du 27 juin de la nature des commentaires formulés par le Conseil consultatif sur ce plan préliminaire.

En tenant compte des observations du Conseil consultatif, la SGDN élaborera une première version du document pour la fin d'août 2003.

4. Autres affaires

- Le Conseil aimerait que la SGDN fasse le point à une réunion ultérieure sur l'examen des questions soulevées par le Groupe d'examen scientifique de la Commission Seaborn et sur les questions qu'il reste à traiter, le cas échéant. La présidente s'engage à faire un rapport à ce sujet à une réunion ultérieure.
- La présidente fait part des plans en cours pour la visite de recherche du Conseil consultatif au dépôt de Yucca Mountain aux États-Unis.

5. Discussion à huis clos

Le Conseil consultatif tient une séance à huis clos avec le président de 15 h 30 à 17 h.

Clôture de la réunion

Le président clôt la réunion à 17 h.

Le 23 septembre 2003
La secrétaire de la SGDN